

Avis adopté

Séance plénière du 24 mars 2026

Contre les entraves aux libertés de la création et de la diffusion artistiques

Déclaration du groupe Artisanat et Professions libérales

Blocage à l'entrée d'un spectacle, interruption d'un concert, dégradation d'une œuvre ou d'un livre, campagnes de dénigrement contre un film ou une exposition, actions d'intimidation voire de violence contre des artistes, leur diffuseur et même contre des libraires... Les exemples sont légion ; ils concernent non seulement tous les domaines culturels mais ils sont aussi de plus en plus fréquents et virulents dans leurs manifestations, favorisés en cela par les réseaux sociaux.

Les auteurs de ces entraves comme les motifs invoqués sont multiples – moraux, religieux, politiques, voire géopolitiques – mais ils ont tous un point commun : celui de refuser tout simplement l'existence d'expressions artistiques qui divergent de leurs idées ou principes, le plus souvent sans avoir une connaissance précise ni de l'œuvre ni de son auteur.

Ce phénomène est d'autant plus inquiétant que la recrudescence de ces actions a des effets multiplicateurs : des artistes, des programmeurs, mais aussi des élus locaux, des établissements scolaires, en sont conduits à pratiquer une autocensure préventive pour éviter de susciter des réactions hostiles. C'est ainsi que, de manière pernicieuse, la peur l'emporte sur la liberté de créer ou de diffuser.

Pourtant, cette liberté est protégée par une loi spécifique depuis bientôt 10 ans. La multiplication des coups qui lui sont portés ne peut que nous alerter et nous conduire à rechercher les moyens de lui donner sa pleine application ; tel est l'objectif de cet avis.

Le groupe Artisanat et Professions libérales partage les préconisations visant à mieux accompagner les acteurs de la culture, qu'il s'agisse de les outiller pour prévenir les actions d'entrave et y faire face, ou encore de les soutenir quand ils en sont victimes, notamment en facilitant les actions judiciaires pour délit d'entrave.

Le groupe partage également les préconisations appelant à informer et sensibiliser non seulement les professionnels du secteur, mais aussi les élus ou encore le grand public - sur le cadre juridique de la liberté de création et de diffusion artistique. Le Groupe soutient par exemple la proposition d'intégrer cet enjeu dans le parcours d'éducation artistique et culturelle des jeunes, ou encore celle de prévoir un affichage dans tous les lieux artistiques et culturels. Il est en effet crucial que chacun ait véritablement conscience que les atteintes à la liberté de création et de diffusion artistique, et donc à la diversité en ce domaine, sont autant de coups portés à la démocratie.

En conséquence, le groupe Artisanat et Professions libérales a voté en faveur de cet avis.